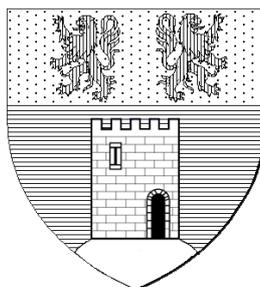


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 9 MARS 2018

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, et LAMBERT Sylvie, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Mme TREMORI Marie-Line avait donné pouvoir à Mme LAMBERT.

Absents : M. COURNEDE Mathieu, excusé.

Le Maire ouvre la séance à 20 H 30 en accueillant Sophie AUDIBERT, Secrétaire de Mairie, en la remerciant pour le travail accompli pour la préparation des documents budgétaires.

Il revient suite sur les faits marquants intervenus depuis la dernière séance du Conseil.

Les clés de la maison d'Hubert DURAND ont été remises, contre reçu et décharge, à Maître DOREMUS, Notaire à MORMOIRON en charge de la succession.

Concernant le Syndicat d'Électrification de la Drôme, trois dossiers posent problème et ont nécessité l'envoi d'un courrier au Président BESSON pour rappeler la position de la Commune :

Établi le : 20/04/2018

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

-
- Le Premier concerne le renforcement du réseau entre la maison de Gaston et Raymonde BOSCO et l'angle de la maison d'Yves et Nine BLANC. Le bureau d'études EUCLID mandaté par le SDED s'est déplacé à de multiples reprises pour rencontrer les propriétaires concernés. En l'état du projet, il est envisagé de renforcer le réseau pour partie en aérien et pour partie par enfouissement des lignes. La position de la Municipalité est qu'il ne peut y avoir inégalité de traitement entre les propriétaires. Un enfouissement total est nécessaire quitte à réduire la portion traitée.
 - Le deuxième problème a été rencontré au niveau du raccordement du bâtiment d'exploitation de Noël BELLUE au Château. L'intervention de la Mairie a permis, sinon de régulariser, du moins d'accélérer le branchement. Noël BELLUE est venu faire part de ses remerciements.
 - Le dernier relève de la réfection de l'éclairage communal, pour lequel la Commission communale attend toujours le retour du projet modifié, car il conditionne également le renforcement des lignes.

Le loto de la Mairie a rassemblé plus de 120 personnes et rapporté 845 € au budget communal. Tous les bénévoles, les donateurs et les participants sont remerciés.

Les employés communaux ont été évalués comme le prévoit la réglementation, qui est passée de la notation à l'évaluation.

Marie-Pierre a signalé : un problème sur la débroussailleuse, le mauvais état de la tonnelle installée à la belle saison devant le bar (un devis sera demandé pour un système à la fois plus résistant, plus commode au montage/démontage et plus fonctionnel), et des difficultés d'écoulement de l'évier du bistrot.

Les employés affectés à des tâches techniques ont obtenu à leur demande plus de latitude dans l'organisation de leur programme de travail à charge pour eux, au-delà des tâches répétitives, de rendre compte de l'état d'exécution des demandes formulées en Conseil Municipal.

Pour les travaux particuliers ou les chantiers mobilisant les employés de la Communauté de Communes, la préparation, l'organisation et le contrôle sont assurés par Philippe AMIC.

Il en sera ainsi pour les opérations d'élagage qui vont débuter. Au-delà de l'entretien traditionnel des arbres sur les places, la montée des tilleuls sera traitée suite aux intempéries pour libérer les fils encombrés par des branches et arbres couchés par les vents violents. Les propriétaires riverains ont été informés quand il pouvait exister des doutes sur la propriété des arbres.

La participation au Parc Naturel des Baronnies est de 158.50 € soit 0.5 € par habitant/DGF. Un panneau d'entrée de village indiquant l'appartenance au PNR des Baronnies a été commandé au prix de 113 € dont 100 € remboursés par le PNR.

La réunion de programmation cantonale 2018 s'est déroulée à SAHUNE. Sylvie LAMBERT a représenté la Commune.

Plusieurs devis voirie (Routière du Midi et COLAS) ont été reçus, ils seront examinés lors du prochain Conseil, ainsi que ceux relatifs à la montée des Barjavaux.

Pour ce qui est du projet de lotissement communal, le 16 février Patrick BERRUET, responsable de la DDT de Nyons accompagné d'Éric BERLIN

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Paysagiste Conseil de l'État ainsi que les deux architectes retenus se sont rendus sur les lieux pour une visite détaillée du site dans son environnement.

Le Paysagiste Conseil a donné un avis favorable à un lotissement conçu sous forme d'un hameau présentant des différences en termes de hauteur, d'alignement et de configuration des lots. Le Maire a fait part de ses réticences quant à la mitoyenneté. Sur cette base les architectes vont engager l'opération et travailler sur une esquisse qui sera soumise au Conseil et fera l'objet d'une réunion publique.

Profitant de la présence des responsables de la DDT, la question de la zone inondable a été débattue. Les études demeurant introuvables, il a été obtenu que toutes les demandes d'autorisation de construire dans le secteur concerné seront examinées au cas par cas et que des prescriptions spécifiques pourront permettre de résoudre les problèmes rencontrés.

Le permis de construire déposé par Christian et Christine CAPRON (ancien terrain BENCE) a reçu un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

Lors des dernières opérations de déneigement, en l'absence de Roland, François RICHAUD s'est proposé pour déneiger. GROUPAMA, assureur de la Commune, a été immédiatement informé. François RICHAUD est intervenu à titre gratuit pour se mettre service de la collectivité. Le Conseil le remercie pour cet acte de bénévolat.

Ces informations étant données, le Maire donne lecture des délibérations prises suite au dernier Conseil et rappelle l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2018.

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- PRÉSENTATION DU DOCUMENT D'ANALYSE FINANCIÈRE SIMPLIFIÉ 2017

Dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2018 le 16 février, Madame FREYDIER, Trésorière, a remis un rapport très instructif d'analyse financière simplifiée.

Il en ressort que :

- Au niveau des recettes de fonctionnement, les ventes et produits (eau ...) représentent 38 %, les dotations 34 % et la fiscalité (tous impôts confondus) 24 %,
- Au niveau des dépenses, la charge de la dette représente 6%, les charges courantes 30 %, les charges de personnel 31 % et les charges à caractère général 28%,
- La Dotation globale de Fonctionnement qui représente la participation de l'Etat au fonctionnement de la Commune est passée de 48 935 € en 2013 à 36 599 € en 2017 soit une baisse de plus de 25 % en cinq ans,
- L'encours de la dette est de 243 127 € au 31/12/2017.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le désengagement massif de l'État, qui n'est pas compensé par une réduction des charges, réduit de fait les capacités d'autofinancement et donc l'investissement des communes.

Chaque conseiller s'est vu remettre copie de l'analyse et un exemplaire reste à la disposition du public en Mairie.

3- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le rapprochement du Compte-Administratif établi par la commune et du Compte de Gestion tenu par la Trésorerie fait apparaître une parfaite concordance.

Les résultats budgétaires présentés par Sophie font apparaître pour 2017 :

- En fonctionnement : un excédent de 29 652.79 € (Recettes : 230 864.49 € pour 201 211.70 € de dépenses)
- En Investissement : un excédent de 93 826.44 € (Recettes : 147 989.21 € pour 54 162.77 € de dépenses)

Le résultat de l'exercice est un excédent de 123 479,23 €.

Le résultat cumulé d'exécution du Budget Principal au 31 décembre 2017 est de 129 180,35 €.

Le Compte de gestion est adopté à l'unanimité. (*délibération n°2018-09*)

Pour le vote du Compte-Administratif, conformément à la loi, le Maire quitte la salle et la présidence qui est reprise par Sylvie LAMBERT qui procède aux opérations de vote. Le Compte-Administratif est adopté à l'unanimité. (*délibération n°2018-10*)

Le Maire reprend alors la présidence.

4- AFFECTATION DU RÉSULTAT

Proposition est faite d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 de la façon suivante :

- Affectation complémentaire en réserve (investissement) : 0 €
- Affectation à l'excédent reporté (fonctionnement) : 58 517.67 €

La proposition est adoptée à l'unanimité. (*délibération n°2018-11*)

5- VOTE DES TAUX ET REDEVANCES

A l'unanimité du Conseil, les taux des impôts 2017 seront reconduits à l'identique pour 2018. (*délibération n°2018-12*)

A l'heure actuelle, il est impossible d'apprécier les incidences budgétaires réelles de la suppression de la taxe d'habitation.

Concernant la redevance pour l'eau et l'assainissement, seul le prix de location du compteur sera arrondi et porté de 1.52 € à 2 €. (*délibération n°2018-14*)

6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Sophie présente le projet de budget.

Il s'établit en équilibre à 289 838.83 € en fonctionnement et à 174 351.35 € en investissement

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le projet de BP 2018 est mis au vote. Il est adopté à l'unanimité. (délibération n°2018-13)

7- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes

Le vote des Comptes Administratifs et des Orientations Budgétaires s'est déroulé le 6 mars au BERSAC. Tous les résultats sont excédentaires sauf le SPANC, compétence qui pourrait être transféré à l'avenir aux communes pour retarder à 2026 le transfert de la compétence eau et assainissement aux communautés de communes prévu en 2020.

Les montants individuels de la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) publiés par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) sont en forte baisse. Pour LACHAU, ils passent de 3 000 € à 300 €. La plupart des communes ont des FPIC négatifs et doivent reverser plusieurs milliers d'euros.

Pour compenser, la Communauté de Communes étudie la possibilité de mettre en place une Dotation Communautaire de Solidarité.

La Direction de l'ADSEA, propriétaire du Val des Roches à Barret-sur-Méouge, envisage maintenant de vendre cet ensemble immobilier.

L'enlèvement des plastiques agricoles s'effectuera gratuitement sur la déchetterie-relai de Barret-sur-Méouge du 28 mai au 2 juin 2018.

La Communauté de Communes dispose d'un service et de tout le matériel de détection des fuites d'eau à disposition des communes.

Affaire CARON-CAUCHOIS

Maitre ANCEAU, Avocat des CARON-CAUCHOIS, a adressé un courrier indiquant que ses clients mettent un terme définitif à la procédure, qu'ils rembourseront à GROUPAMA les 5 115 € versés à tort et qu'ils proposent de céder leur terrain à la Commune. Le Conseil prend acte de la décision des CARON-CAUCHOIS de ne pas se pourvoir devant le Conseil d'État et décline la proposition de cession du terrain. Un courrier de réponse sera transmis à Maitre ANCEAU.

Affaire PEUZIN / Copropriété du Château

Le Maire s'est rapproché de Monsieur CLIER du Cabinet Gestissimmo, Syndic professionnel qui gère désormais la Copropriété du Château, demandant le remboursement des 800 € avancés par la Commune pour la désignation d'un administrateur judiciaire et tenter une dernière négociation avec Monsieur PEUZIN, copropriétaire qui entrave le passage desservant la Mutte. Monsieur CLIER a accepté la proposition.

Il s'agit d'une ultime négociation avant l'introduction d'une instance judiciaire.

8- QUESTIONS DIVERSES

Lors de la préparation du Budget Primitif un point précis a été effectué sur les débiteurs. Concernant la succession PILLLOT, les héritiers n'étant pas solvables et la dette n'étant pas suffisante pour engager une vente forcée, les abonnements seront

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

supprimés et l'eau coupée. En conséquence le repreneur devra s'acquitter des droits de branchement pour l'eau et l'assainissement. Le paiement de ces droits compensera la créance capitalisée de la Commune. Mandat a été donnée à la Trésorerie de poursuivre tous les autres débiteurs.

La Poste prendra en charge le remplacement des fenêtres de l'Agence postale Communale. La facture acquittée lui a été transmise à cet effet.

La Maison d'Animation Rurale de Séderon (Ancien Office du Tourisme) sollicite une subvention. La compétence tourisme étant transférée à la Communauté de Communes, il est décidé d'attribuer une participation à hauteur de 100 € pour la réalisation d'un dépliant à la condition que le dépliant comporte une présentation de Lachau, de ses sites, de ses activités et manifestations. (délibération n°2018-16)

Le locataire de l'appartement du rez-de-chaussée de l'ancienne Poste a remis les clefs. Une annonce sera passée en vue de sa relocation.

Le Comité des fêtes est à la recherche d'un bidon alimentaire de grande capacité en vue de la fabrication de la « marquisette » pour le 15 août.

Dans plusieurs messages, Claudine et Gilbert DIAZ ont indiqué que les problèmes de baisse de pression voire de manque d'eau ont disparu. Les purges et vidanges successives ont donné de bons résultats.

Dans le cadre des questions/réponses, Francis VITAL signale les limites du traitement du Chemin des Iscles et s'inquiète du choix de la Communauté de Communes de passer de la redevance (ROM) à la taxe sur les ordures ménagères (TOM). Concernant le chemin des Iscles, des précisions seront demandées à l'entrepreneur. Pour ce qui est de la TOM, le Maire rappelle qu'il s'agit d'un vote des 63 communes et que sur LACHAU les simulations effectuées font apparaître que globalement les contribuables devraient s'y retrouver. Si la ROM avait été maintenue son montant aurait dû être doublé car désormais le coût doit correspondre à la réalité des dépenses alors que jusqu'à présent le budget général compensait une grande partie du déficit du budget annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23 H 30.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet